

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE
SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

PREMIER DÉBAT TRÈS INSTRUCTIF SUR LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 27 janvier 2022 pendant près de cinq heures pour débattre de deux sujets :

- Le blocage de la hausse des tarifs de l'électricité à 4 % décidé par l'État
- La délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie proposant une hausse de 44,5 % HT

DÉBAT ET AVIS DU CSE OBTENU PAR LES SYNDICATS SUR LA DÉLIBÉRATION DE LA CRE

Initialement, le CSE ne devait débattre que du blocage des tarifs à 4 %, mais sitôt l'ordre du jour reçu, FO puis l'ensemble des syndicats sont intervenus auprès du Ministère pour demander que le débat sur la délibération de la CRE soit inscrit à l'ordre du jour et que celui-ci soit suivi d'un avis du CSE obligeant chaque membre à se positionner.

C'est en effet cette délibération avec ce chiffre ahurissant de 44,5 % HT qui a entraîné l'annonce du relèvement du plafond de l'ARENH avec des conséquences dramatiques sur EDF qui serait privé de 8 Milliards d'Ebitda.

La réponse du Ministère ayant été négative au vu des textes applicables, les représentants des salariés se sont alors adressés au Président du CSE, le député LREM Anthony CELLIER.

Conscient de l'importance du sujet, le Président a alors accepté de proposer au CSE d'en débattre si celui-ci en était d'accord.

Sept membres du CSE (syndicats et consommateurs) ont voté en faveur du débat, les autres membres s'abstenant. Aucun n'a osé prendre la responsabilité de refuser le débat.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRE SUR LA DÉFENSIVE

C'est le Directeur Général de la CRE lui-même qui a eu la lourde tâche de défendre cette délibération. Il a dans un propos d'une vingtaine de minutes défendu le rôle de la CRE tout en regrettant que celle-ci ait été victime « d'attaques », en particulier de Médiapart et aussi de FO Énergie et Mines puisque nous avons demandé la dissolution de la CRE et sa transformation en Commission de Défense du Service Public.

FO lui a vivement répondu en expliquant qu'elle exprimait le ras-le-bol d'une large partie du personnel contre cette autorité qui est devenue une institution anti-EDF car c'est elle qui depuis trois ans ne cesse de militer pour le relèvement du plafond de l'ARENH avec les conséquences dramatiques que l'on connaît.

Puis FO a lu une déclaration expliquant point par point pourquoi cette Commission devait être radicalement transformée (cliquez [ici](#) pour la consulter). L'heure est à la reconstruction du service public de l'électricité, à la fin des absurdités de la loi NOME (ARENH, contestabilité des tarifs et autres joyusetés) et au retour du monopole de service public au bénéfice des citoyens.

C'est dans ce cadre que les syndicats ont annoncé qu'ils allaient déposer un recours en Conseil d'État pour faire annuler cette délibération de la CRE.



DES DÉBATS TRÈS INSTRUCTIFS

Chaque membre du CSE a pu s'exprimer comme il l'entendait. C'était pour les syndicats un point essentiel et on doit saluer le rôle du Président de l'organisme qui a permis que ce débat se déroule de la sorte.

Sans que cela soit une surprise, on a eu droit de la part de l'ANODE (association des alternatifs dont l'entreprise principale est Total Direct Énergie) à des félicitations accordées à la CRE pour son travail, dont on le sait, qu'il est principalement au service des alternatifs.

Et puis, elle a indiqué que la hausse de 44 % aurait dû être encore plus haute tout en soulignant que de toute façon, elle demandait la fin des TRV et un nouveau relèvement du plafond de l'ARENH à 150 TWh. Ben voyons, pourquoi se priver !

Quant aux organisations de consommateurs, elles ont soutenu l'action des syndicats et demandé la fin de la contestabilité des tarifs et exprimé leur soutien à EDF.

Ce point est particulièrement important. Il démontre que, contrairement à ce qu'affirme la propagande gouvernementale, il n'y a pas d'oppositions entre EDF et les consommateurs mais que cette opposition est bien celle opposant le service public et cette concurrence absurde instituée par la loi NOME dont nous n'avons cessé de demander l'abrogation !

Parmi les autres intervenants, on peut relever la position de l'UNIDEN qui regroupe les industriels électro-intensifs. Celle-ci a appelé à revoir la structure du marché de l'électricité, qu'elle a critiquée pour privilégier des contrats à long terme.

En résumé, seuls les alternatifs avec Total sont satisfaits du système, ont soutenu la CRE et militent pour une déréglementation encore plus forte !

L'avis émis par le CSE traduit la diversité des points de vue.

À l'exception de l'ANODE, le CSE a souligné l'importance des TRV pour protéger les Français. Ce point ainsi que celui relatif au fait que les TRV doivent couvrir les coûts ont fait l'objet d'un quasi-consensus.

Les autres sujets ont fait l'objet de désaccords, lesquels sont repris dans l'avis.

C'est ainsi qu'après un long débat, nous avons réussi à mettre dans cet avis que **« Certains membres sont en désaccord avec l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et alertent sur les conséquences pour les consommateurs. Ils rappellent l'importance du service public de l'électricité et estiment que la Commission de Régulation de l'Énergie, dans sa délibération, privilégie la concurrence au détriment de celui-ci ».**

C'est la première fois dans un texte du CSE qu'apparaît cette revendication commune aux syndicats et aux consommateurs !

C'est aussi la première fois que le rôle néfaste de la CRE est aussi clairement pointé.

VOTE QUASI UNANIME SUR LE BLOCAGE DES TARIFS À 4 %

Le CSE a voté ce blocage par 20 voix pour et aucun vote contre, seule une association environnementale s'abstenant au motif que ce blocage aurait dû être ciblé et non généralisé sur les personnes modestes...

Les syndicats ont, pour leur part, exprimé leur accord pour ce blocage mais en rappelant qu'ils rejetaient le fait qu'EDF soit pénalisé par un relèvement du plafond. Ce sujet fera l'objet d'un CSE sans doute dans le courant février.

Nos organisations syndicales continuent à revendiquer une baisse de la TVA pour permettre de limiter cette hausse à 4 % pour les consommateurs domestiques.

**Concilier protection des consommateurs et l'intérêt d'EDF
alors que le Gouvernement cherche à opposer les uns aux autres,
c'est possible et c'est ce combat que nous allons poursuivre !**

